

PROFESSION DU CONJOINT :

.....

LIEU D'EXERCICE DU CONJOINT :

.....

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE DE – DE 18 ANS au 01.09.2019 OU HANDICAPÉ(S) :

.....

LA RAISON MÉDICALE INVOQUÉE CONCERNE

l'intéressé(e)

son enfant

son conjoint

autre situation (à préciser)

ÉTAT DES CONGÉS DE MALADIE DE L'ANNÉE EN COURS :

.....

.....

ÊTES-VOUS BÉNÉFICIAIRE DE LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

Vous-même OUI (1) NON EN COURS

Votre conjoint OUI (1) NON EN COURS

Votre enfant a-t-il un dossier MDPH OUI (1) NON EN COURS

(1) joindre la pièce justificative

VOEUX D'AFFECTATION : JOINDRE LA COPIE DU DOCUMENT DE SAISIE SUR SIAM

Attention :

les vœux doivent être exprimés comme indiqué au § 3.3 du guide des mutations

SERVICE DE MÉDECINE DE PREVENTION : avis

PRIORITAIRE

NON PRIORITAIRE

Observations :

À Nancy, le
Signature

Demandes formulées AU TITRE DU HANDICAP / SITUATION MÉDICALE GRAVE

Les demandes d'examen de dossier concernent les personnels titulaires bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou gravement malade ainsi que les personnels atteints d'une maladie grave et non connus de la MDPH.

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir pour constituer un dossier médical :

- la pièce attestant que vous, ou votre conjoint, entrez dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi
- une lettre motivant votre demande de mutation intra-académique
- la fiche ci-jointe dûment renseignée
- tous les justificatifs médicaux attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, l'agent lui-même, son conjoint ou son enfant
- un ou des certificat(s) médical(aux) détaillé(s) et récent(s) justifiant la demande de mutation et placé(s) sous pli confidentiel indiquant :
 - le(s) nom(s) de(s) pathologie(s) en cause
 - la date de début de la maladie
 - les traitements en cours (et la date d'arrêt éventuel)
 - la surveillance en cours et future (contenu et rythme des consultations).
- s'agissant d'un enfant reconnu handicapé, la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Dans tous les cas, outre la constitution de ce dossier médical, vous devez formuler votre demande de mutation sur le plan administratif dans les délais impartis.

Réf. :

- **BOEN spécial n° 5 du 8 novembre 2018** relatif au mouvement national à gestion déconcentrée des enseignants du second degré, des personnels d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale – rentrée 2019.
- **Les guides des mutations 2019** – mouvement intra-académique des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Nous vous remercions d'adresser votre dossier médical **au plus tard le 5 AVRIL 2019** au

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz
Service de médecine de prévention
2, rue Philippe de Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex.

En effet le calendrier des différents groupes de travail rend difficile l'examen de votre dossier après cette date.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Secrétariat du service de médecine de prévention
03.83.86.20.72
ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr